



## Cession d un véhicule et contraventions

Par **faty**, le **12/07/2011** à **15:41**

Bonjour,

j ai vendu mon vehicule en mai 2009. j ai envoyé le certificat de cession a la prefecture. Le nouvel acquereur n a pas changé sa carte grise. Je recois toutes ses contraventions. malgré ttes les contestations et les preuves de la cession de mon vehicule,mon compte bancaire est souvent vidé par des oppositions administratives. Que dois-je faire ? merci.

Par **mimi493**, le **12/07/2011** à **15:53**

Faire une procédure devant le tribunal administratif.